

SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, LAFINEUSE, LAOUÉ, ZANELLO, BENTEJAC et JALLON

Pouvoirs : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à M. JALLON, M. PITTOUX ayant donné pouvoir à M. MALIRAT, Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. LAOUE

Excusé : M. ROUZIÉ

Secrétaire de séance : Mme BENTEJAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2016
- Tarification stationnement
- Devis élagage
- FDAEC 2017
- Lac de baignade
- Éclairage public
- Maisons du lavoir
- Information SDIS
- Proposition association Vacances et Familles
- Information USTOM
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 28 NOVEMBRE 2016

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre est adopté à l'unanimité.

TARIFICATION STATIONNEMENT

Monsieur le Maire explique que suite aux différentes augmentations des charges, il est nécessaire de relever les tarifs du stationnement des bateaux de 7 % et de répercuter aux résidants à l'année le tarif de la collecte des ordures ménagères.

Bateaux de passage : forfait journalier 11 €

Bateaux de moins de 5 m : 34 € / mois - 385 € / an

Bateaux de 5 m à 6,99 m : 43 € / mois - 480 € / an

Bateaux de 7 m à 8,99 m : 49 € / mois - 529 € / an

Bateaux de 9 m à 10,99 m : 62 € / mois - 648 € / an

Bateaux de 11 m à 12,99 m : 68 € / mois - 686 € / an

Bateaux de 13 m à 14,99 m : 73 € / mois - 721 € / an

Bateaux de 15 m à 17,99 m : 80 € / mois - 781 € / an

Bateaux de plus de 18 m : 120 € / mois - 1 323 € / an

Consommation électrique en plus.

Forfait collecte ordures ménagères :

-1 personnes : bac de 90 litres : 146,28 € / an

-2 personnes : bac de 120 litres : 163,14 € / an

Les tarifs de l'aire de stationnement restent inchangés pour 2017 :

Forfait journalier camping-car : **10 € dont taxe de séjour 0,60 €** (eau, électricité, vidange)

Forfait mensuel : **250 € dont taxe de séjour 18 €** (suppression des périodes estivales et hivernales)

Douche (pendant les dates d'ouverture du pavillon d'accueil) : **1 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette nouvelle tarification.

Monsieur Jean-Pierre Malirat fait ensuite part aux membres du Conseil de la demande de certains usagers du port concernant le caractère glissant des pontons, notamment lorsque le temps est à la pluie. Des devis ont été demandés pour un revêtement anti-dérapant, un premier avec un revêtement « de base », pour un montant de 4 000 euros HT, puis un deuxième de qualité supérieure pour un montant de 18 000 euros HT. Cette dépense importante n'étant pas prévue dans l'immédiat, un simple sablage des planches est préconisé (moins cher).

DEVIS ÉLAGAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs devis ont été demandés pour l'élagage de tous les cyprès autour du cimetière et de la Base de Loisirs. Les montants des devis reçus avoisinent les 15 000 euros. Ce dossier sera à nouveau étudié par la Commission Finances au moment de l'élaboration du budget.

FDAEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Collectivités (FDAEC) est une aide versée par le Département pour développer l'investissement. En 2016, c'est un peu plus de 12 000 euros qui ont été reversés à la Commune. Il est proposé que la demande d'aide pour 2017 porte sur la rénovation du parking de la Base de Loisirs. Compte tenu de l'avis favorable du Conseil, des devis seront demandés prochainement afin d'étudier des solutions d'accès sécurisé à la base et de « canalisation » des stationnements et de la circulation sur le parking.

LAC DE BAIGNADE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les dernières analyses ont révélé un taux de cuivre 25 fois supérieur à la normale (en raison des années de traitement) dans les sédiments, ce qui risque de représenter un problème pour l'épandage des boues.

Un dossier doit être déposé à la DDTM, service Police des Eaux, afin de demander les autorisations nécessaires à l'avancée du projet. La société SOCAMA (bureau d'étude) va se charger de la conception du dossier et de son dépôt auprès des services concernés.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil du report de la réunion avec le SDEEG au mardi 21 février 2017 à 10h00 et invite les membres à y assister.

LES MAISONS DU LAVOIR

Monsieur le Maire informe les membres de la venue de deux architectes afin d'établir un projet pour les Maisons du Lavoir.

Chaque architecte propose un projet différent. Le premier souhaite réhabiliter les maisons, l'autre souhaite démolir et reconstruire. La commission bâtiment sera utilement invitée à regarder ces deux angles de vues. Une troisième hypothèse de travail va être étudiée consistant à solliciter un bailleur public afin qu'il réalise un projet sans investissement communal.

INFORMATION SDIS

Monsieur le Maire présente quelques informations concernant le SDIS : 14 pompiers professionnels et des pompiers volontaires composent l'effectif dont l'objectif est d'intervenir entre 20 et 30 minutes. La gestion et la

régulation sont pilotées avec l'ARS et le Samu. La gestion des appels et l'envoi des secours s'effectue en fonction de de la gravité de la situation (risque vital), ce qui peut paraître long selon qu'il convienne d'envoyer les pompiers, le SAMU ou des services privés et selon l'éloignement du point de départ des secours. Il n'y a qu'une ambulance sur le secteur de La Réole. En Gironde, en 2016, les pompiers sont intervenus 110 000 fois pour secourir 85 000 personnes.

La Défense Extérieure Contre les Incendies fait aujourd'hui partie du bloc de compétence des polices spéciales du maire. Néanmoins, des bornes à incendie peuvent être installées sur les réseaux d'irrigation et leur contrôle continuera à être assuré pour les pompiers.

PROPOSITION VACANCES ET FAMILLES

Monsieur Jean-Pierre Malirat rappelle que l'Association Vacances et Familles installe 2 caravanes pendant 8 semaines l'été sur la base de loisirs pour accueillir des familles, ce qui rapporte 2 X 500 euros à la Commune.

Cette année, il propose de mettre à disposition une caravane et le chalet pour la même durée, ce qui générerait les revenus suivants : 500 euros la caravane et 2 400 euros le chalet pour les 8 semaines. De plus, cela libérerait un emplacement pour les camping-cars et permettrait de mieux exploiter le chalet. Les entrées, sorties et le ménage seraient gérés par l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

INFORMATION USTOM

Monsieur Jean-Pierre Malirat informe le Conseil que les administrés (sauf cas particuliers limitrophe Noailac) ont reçu récemment le calendrier de collecte et la grille tarifaire (légère augmentation).

La déchetterie de Massugas est actuellement en travaux pour un coût de 2 millions d'euros. Le budget de l'USTOM est en équilibre.

DIVERS

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'incident survenu à la Base lors des intempéries : les chaînes d'amarrage ont cédé et un ponton s'est décroché. Des devis de réparation sont demandés à différentes sociétés.

- La phase de test pour faire ralentir rue de l'Église n'est pas concluante. C'est gênant pour circuler et cela ne fait pas ralentir les automobilistes.

- Le bureau du SIVOS s'est réuni. Le budget est en équilibre et il a été question notamment de la mutualisation du service de restauration.

- L'animation « La nuit des étoiles » aura lieu du 31 mai au 02 juin 2017 avec des animations pour tous et pour les scolaires (observation, conférences...)

- La traditionnelle soirée jambon aura lieu le 29 juillet.

- Un projet d'achats de tables et de chaises destinées spécifiquement aux animations sur la Base de Loisirs est à l'étude pour un montant d'environ 6 500 euros HT.

- L'association Cir'Cambrousse sollicite la Commune afin que lui soit prêtée la Salle des Fêtes pour répéter et représenter un spectacle de cirque.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier déposé en Mairie par Monsieur Pierre Rambaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.